

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **CPLM** **Du 24 avril 2013, Malley, salle «Lausanne»**

1. Ouverture de séance et membres

L'Assemblée a été régulièrement convoquée selon le point 6.1.4 des Statuts du Club.

Le Président Nicolas Weber ouvre la séance à 20h18. Il remercie les membres de leur présence.

Membres présents et représentés : 80

Majorité qualifiée : 54 personnes (41 pour la majorité simple)

L'Assemblée se déroulera en trois parties.

Il y a trois groupes de modifications. Le premier concerne les modifications cosmétiques (suppression de points, correction, renumérotation). Le deuxième groupe est relatif aux modifications de fond sans rapport avec le nouveau projet (rajeunissement des statuts).

Le troisième et dernier groupe concerne les modifications relatives au nouveau projet.

Pour chaque groupe, les modifications seront présentées, une discussion aura lieu, puis l'Assemblée passera au vote. Un apéro clôturera la séance.

2. Révisions des Statuts - Premier groupe de modifications

Un membre propose que les points entre les lettres de CPL soient remis. La modification est votée avec cette proposition.

Le point 1.1 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Le point 1.3 est accepté à l'unanimité sans abstention.

La discussion sur le point 2.7 s'ouvre.



Un membre soulève l'absence de « e » après « tenu ». La modification est votée avec cette rectification.

Le point 2.7 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Le point 5.2 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Le point 6.1 est accepté à l'unanimité sans abstention.

La renumérotation et la suppression des points après les numéros sont acceptées à l'unanimité sans abstention.

La modification du titre VI est acceptée à l'unanimité sans abstention.

Le point 6.2.1 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Le point 6.2.5 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Une discussion sur la finance d'entrée prévue par les statuts s'ouvre.

Un membre soulève le fait que la finance d'entrée n'est plus perçue et qu'il faut la supprimer.

L'Assemblée vote sur la suppression de la finance d'entrée.

La modification est acceptée sans opposition avec 1 abstention.

Les articles 3.3 et 3.4 sont abrogés. Les articles suivants sont modifiés en fonction : 2.6 et 6.2.1 f).

Le point 6.3.1 est présenté et la discussion s'ouvre.



Un membre propose pour des raisons d'égalité de ne pas supprimer les parenthèses qui féminisent les fonctions du Comité.

Le point est voté avec la modification proposée.

Le point 6.3.1 est accepté sans opposition avec 11 abstention.

Le point 6.4.1 est accepté à l'unanimité sans abstention.

La discussion sur le point 6.5.1 s'ouvre.

Un membre propose que le rapport présenté à l'AG soit écrit et signé car les vérificateurs de compte ne sont jamais déchargés de leur fonction.

Le point est voté avec la modification proposée.

Le point 6.5.1 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Le point 6.5.2 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Le point 6.6.2 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Le point 6.6.5 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Le point 6.6.6 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Le point 6.6.10 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Le point 7.2 est accepté à l'unanimité sans abstention.



Le point 8.1 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Un membre propose quelques modifications supplémentaires en ce qui concerne les démissions et demandes de congé. Les statuts prévoient un délai jusqu'au 15 octobre. Cette date ne correspond à rien. La proposition est de modifier cette date au 31 janvier.

La modification des points 4.1 et 4.2 est acceptée à l'unanimité.

Les points 4.1 et 4.2 sont modifiés comme proposé.

Une discussion à propos des professeurs et de leurs responsabilités au regard du point 5.7 est engagée. Le Comité demande à ce que ce point soit rediscuté dans la dernière partie.

3. Révision des Statuts - Deuxième groupe de modifications

Deux membres ont rejoint l'Assemblée qui compte maintenant 82 membres. La majorité qualifiée passe donc à 55 voix.

La présentation et les votations sur le deuxième bloc de modifications s'ouvrent. Chaque point sera voté après son explication pour des questions de temps et selon le vœu de l'Assemblée.

La discussion sur le point 1.5 en ce qui concerne les différents types de membres s'ouvre.

Un membre propose de supprimer la qualité de membre honoraire puisqu'en tant que membre, il faut participer financièrement. Il faudrait donc choisir entre être actif avec tous les droits et les possibilités d'élection et être ami du Club en tant que membre passif.

Le Comité ajoute qu'il est difficile de garder une trace des membres honoraires pour des questions de temps écoulé car il faut 20 années de cotisations.

Le Comité demande si la proposition vise également supprimer les membres passifs.

La proposition est de supprimer membre honoraire et de supprimer le senior après membre actif.



Un membre demande ce qu'il en est des parents des enfants des cours Initiation. Le Comité répond que c'est seulement à la condition de payer les 15 frs de membres passif parent de junior. La saison passée, une proposition dans ce sens était faite à tous les parents mais il y a eu beaucoup d'erreurs et d'incompréhension. Le Club a donc décidé de ne pas proposer systématiquement aux parents des enfants « Initiation » d'adhérer au Club en tant membre passif parent de junior.

Une membre soulève qu'on ne sait pas très bien ce qu'il se passe et que tous ne vont pas voir le site. Les parents sont mal informés.

Le président répond que le bulletin a été supprimé au profit du site.

L'Assemblée vote pour la suppression de la qualité de membre honoraire.

La proposition est adoptée par 74 oui et 8 abstentions.

Le point 1.7 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Une discussion sur le point 4.4 s'ouvre.

Une membre demande ce que signifie « nuisant au Club ». Le Comité répond qu'il s'agit essentiellement de l'atteinte à la réputation du Club.

Le point 4.4 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Le point 5.4 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Le point 5.5 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Le point 6.3.4 b) et d) est accepté par 81 oui et 1 abstention.



Le point 6.3.6 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Le point 6.3.7 est abrogé à l'unanimité sans abstention.

Le point 6.4.5 est accepté à l'unanimité sans abstention.

Les annexes sont modifiées et acceptées à l'unanimité.

Le point 7.3 s'ouvre et la discussion s'ouvre.

Un membre demande si c'est le fait de déposer les fonds à l'ARP n'empêcherait pas d'autres disciplines que l'ARP ne pratique pas.

Le Comité répond que non. Dans tous les cas, une admission à l'ARP est obligatoire pour pouvoir être admis à l'USP.

La modification est acceptée par 65 acceptations, 10 oppositions et 7 abstentions.

4. Situation sur le projet « New CPLM »

Le Comité expose préalablement les dernières évolutions concernant le projet New CPLM.

Le Comité annonce que suite aux annonces, de nombreuses offres ont été reçues pour les postes de coordinateur technique et de formateurs.

Lors de la réunion d'information du 31 janvier 2013, il avait été demandé ce qu'on ferait si l'on n'avait pas de candidatures.

Le Comité peut aujourd'hui répondre que des bonnes offres ont été reçues.

La municipalité de Lausanne a été mise au courant du projet. Le Président du Club a pu discuter avec Monsieur Iseli, chef des sports de la ville de Lausanne.



Les services publics portent de l'intérêt à ce projet.

Le Comité explique qu'un projet de candidature pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2020 est actuellement en travail. Le patinage aurait lieu à Lausanne.

Cela demander de réhabiliter certaines patinoires et permettrait d'accélérer le processus du renouveau des patinoires.

La montée du LHC en LNA est également une bonne opportunité dans ce même processus de rénovation.

En ce qui concerne plus particulièrement le projet du CPLM, un projet de sport-étude pourrait être très prochainement mis sur place. C'est suite au nouveau projet que les choses ont pu évoluer.

Le Comité précise que l'engagement d'un coordinateur technique est nécessaire pour redynamiser le Club. Le président et la présidente technique ont fait plusieurs voyages pour voir ce que les autres structures proposent. Un dynamisme fantastique existe.

Le CPLM a peu de résultats par rapport aux autres clubs. Il faut sortir les jeunes talents et crédibiliser le Club auprès des institutions qui donnent de l'argent. Une telle structure permettrait également de soulager la commission technique.

Un membre demande quels sont les Clubs qui ont été visités. Le Comité ne peut pas répondre à cette question pour des questions de confidentialité.

Un membre demande également si on compare ce qui est comparable au niveau des membres et quels sont les critères de comparaison.

Le Comité répond que des clubs étrangers et suisses ont été visités. Ces clubs ont moins de moyens et moins de patineurs.

On s'interroge sur les frais et ce que donne la ville de Lausanne. Le Comité répond qu'une partie des 100 000 CHF de la ville de Lausanne (environ 80 %) est donnée en fonction des charges. Le reste qui est l'aide sportive est donné sous forme de réduction lors de la location de la glace.

Lausanne paie également le déficit du CIGM, tout comme de nombreuses autres communes qui donnent en fonction de leurs moyens.



Un membre s'interroge sur l'absence d'avantages pour les Lausannois puisque la ville de Lausanne paie une grosse partie des frais.

Le Comité répond qu'en réalité toutes les communes participent sous différentes formes.

Un membre demande comment on peut envisager d'avoir les JO de la Jeunesse alors que Lausanne n'a pas de glace toute l'année. Le Comité répond qu'aucun club n'a de la glace toute l'année. Les stations de montagne font une pause plus courte que les autres mais n'ont pas non plus de la glace toute l'année.

C'est une question de coût pour le maintien de la glace.

On demande si le coordinateur technique sera aussi pour la Synchro. C'est le cas.

Un membre s'interroge sur les différents modèles et leur applicabilité à Lausanne.

Le Comité répond que tous les modèles sont applicables. A Lausanne, il faut souligner que le Club s'occupe aussi des cours d'initiation ce qui n'est pas le cas de toutes les villes. Un membre souligne que c'est aussi dans ces cours-là que l'on trouve les talents.

Un membre dit qu'il y a quand même beaucoup de patineurs en groupe compétition par rapport à d'autres clubs.

Le Comité répond que certains clubs ont beaucoup plus de compétiteurs que le CPLM.

Madame Christiane Miles, présidente technique, expose en détail le projet de sport-étude.

Il y a très longtemps qu'elle s'intéresse à une structure qui permettrait une structure combinée. Avec la LEO, cela va devenir plus facile de créer ce genre de structure.

Le directeur de l'établissement de Béthusy a accueilli la proposition de manière très positive. De bons espoirs sont à nourrir pour la rentrée 2014.

De telles filières existent déjà pour certaines disciplines sportives. Cela consiste en un aménagement d'horaires pour pratiquer le sport plus souvent et en des périodes de rattrapage à des horaires possibles pour les sportifs. Ce n'est pas une école au rabais, les sportifs dans ces structures ont de bons résultats.



Ce projet est bonne voie, surtout si le CPLM a une structure qui peut accueillir des patineurs de bon niveau. Les patineurs vont en effet tous patiner aux mêmes heures.

Un membre demande si cela sera ouvert seulement aux Lausannois. Madame Miles répond que c'est un projet au niveau vaudois, centré sur un établissement par discipline sportive. L'établissement scolaire qui accueillera cette structure ne sera pas forcément à Lausanne mais si le nombre de patineurs est faible au début, il se pourrait que cela reste à Béthusy.

Un membre demande quels seront les critères d'admission. Madame Miles répond que cela se fera certainement plutôt sur concours d'entrée que sur les tests acquis.

La structure serait adaptée à chaque niveau scolaire. L'idéal serait de commencer dès les plus jeunes (fin du primaire) puisqu'en patinage, l'entraînement des compétiteurs commence tôt.

Chaque année, la situation du sportif est réévaluée par rapport au maintien dans la structure.

5. Révision des Statuts - Troisième groupe de modifications

La présentation et la discussion sur le troisième bloc de modifications s'ouvrent.

La discussion sur le point 2.2 s'ouvre.

Un membre soulève qu'il faudrait alors que tous, même les consultants, paient une cotisation. Il souhaiterait que le terme « formateur » soit défini.

Un membre s'interroge sur le risque de report du coût de la cotisation sur les patineurs. Le Comité répond que ce n'est pas aux patineurs de supporter les coûts de la cotisation des formateurs.

Le Comité propose de préciser le point en ajoutant « sous contrat ».

Suite à la demande d'un membre, la votation a lieu à bulletin secret.

La votation a lieu avec cette modification.



La proposition est adoptée par 63 oui, 2 abstentions et 16 refus.

La présentation et la discussion sur le point 2.4 s'ouvre.

Un membre propose de supprimer la précision sur les règles de l'ISU puisque cela est susceptible de changer.

Une deuxième modification est proposée : afin de clarifier qui sont les professionnels, seuls « le coordinateur technique et les formateurs » sont laissés.

La votation s'effectue à main levée. Personne ne demande le vote à bulletin secret.

Le point 2.2 est accepté par 78 voix et 4 abstentions.

La présentation et la discussion sur le point 6.3.4 l) + m) s'ouvrent.

Un membre souligne que le coordinateur technique doit pouvoir proposer les formateurs car ce sont les collègues avec qui il travaillera. Une modification sur le point m) est proposée : « au Comité sur proposition de la commission technique et sur proposition du coordinateur ».

Sur demande d'un membre, la votation s'effectue à bulletin secret.

La modification est refusée par 52 oui, 25 non et 4 abstentions (majorité qualifiée à 55 voix).

Un membre s'adresse à l'Assemblée pour savoir si quelqu'un a une proposition en ce qui concerne le projet.

Un autre membre souligne que le projet n'a pas été compris par tous car ce coordinateur technique se rapproche des structures de Swiss Olympic.



Une discussion s'ouvre sur le rôle que pourrait jouer un tel coordinateur technique.

Un autre membre explique que le rôle et l'importance du Club dans le patinage. Le CPLM a été un club de haut niveau avec de nombreux champions suisses, ce n'est plus le cas à l'heure actuelle.

Deux membres quittent l'Assemblée qui totalisent dès lors 79 membres. La majorité qualifiée passe à 53 voix.

Le Comité constate que les statuts ont été refusés mais le projet reste et que cela fonctionnera comme actuellement avec une commission technique qui s'occupe de pourvoir à la formation des patineurs en engagement des professeurs.

Les deux points des dispositions finales des statuts sont votés.

Les points 8.2 + 8.3 sont votés et acceptés par 76 oui et 3 abstentions.

6. Clôture de séance

La séance est levée par le Président à 23h qui invite les membres à prendre part à l'apéritif.

